



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2007/L.1
12 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Treizième session
Bali, 3-14 décembre 2007

Point 13 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session
Adoption du rapport de la treizième session
de la Conférence

Projet de rapport de la treizième session
de la Conférence des Parties

Rapporteuse: M^{me} Karen Nicole Smith (Barbade)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour.....	1 – 16	4
A. Déclaration du Président de la douzième session de la Conférence des Parties.....	2 – 4	4
B. Élection du Président de la treizième session de la Conférence des Parties.....	5	4
C. Déclaration du Président.....	6 – 9	5
D. Allocution de bienvenue.....	10 – 11	5
E. Déclaration du Secrétaire exécutif.....	12 – 15	6
F. Autres déclarations.....	16	6

Table des matières *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	17 –	7
A. Adoption du règlement intérieur	17 – 19	7
B. Adoption de l'ordre du jour	20 – 22	7
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	23	9
D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	24 – 25	9
E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	26 – 30	10
F. Date et lieu de la quatorzième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention		11
G. Adoption du Rapport sur la vérification des pouvoirs.....		11
III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent (Point 3 de l'ordre du jour)		11
IV. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	31 – 42	11
V. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Point 5 de l'ordre du jour)		13
VI. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention (Point 6 de l'ordre du jour)		13
VII. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches en faveur de l'action (Point 7 de l'ordre du jour)		13

Table des matières (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VIII. [À compléter]		13
IX. Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 9 de l'ordre du jour).....		13
X. Réunion de haut niveau (Point 10 de l'ordre du jour).....		134
XI. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 11 de l'ordre du jour).....		13
XII. Questions diverses (Point 12 de l'ordre du jour).....		13
XIII. Conclusion des travaux de la session (Point 13 de l'ordre du jour).....		134
<u>Annexes</u>		
DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA TREIZIÈME SESSION		13

I. Ouverture de la session

(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)

1. La treizième session de la Conférence des Parties, tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention¹, a été ouverte dans les locaux de l'International Convention Centre de Bali (Indonésie), le 3 décembre 2007, par M. David Mwiraria (Kenya), Président de la douzième session de la Conférence des Parties.

A. Déclaration du Président de la douzième session de la Conférence des Parties

2. Le Président de la douzième session de la Conférence des Parties a remercié tous les participants d'avoir collaboré avec le Gouvernement du Kenya tout au long de son mandat et d'avoir fait de l'année qui venait de s'écouler un tournant historique dans la politique mondiale destinée à faire face aux changements climatiques. Il a rappelé que les débats qui avaient eu lieu à la douzième session étaient axés sur les objectifs ci-après: 1) prendre des mesures concrètes concernant l'adaptation; 2) activer le mécanisme pour un développement propre en Afrique; 3) renouveler la réflexion sur le transfert de technologie; 4) conserver la dynamique politique; et 5) élargir l'espace créatif².

3. Faisant référence au programme de travail de Nairobi sur les effets des changements climatiques et sur la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ainsi qu'aux progrès réalisés dans la mise en route du Fonds pour l'adaptation, le Président a noté que la douzième session de la Conférence des Parties et la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avaient marqué un tournant en hissant l'adaptation aux changements climatiques au rang de priorité. Il a noté que des progrès avaient été faits du point de vue de la répartition équitable des projets au titre du MDP en Afrique, mais qu'il fallait néanmoins accélérer les travaux dans ce domaine. Les avancées dans le domaine du transfert de technologie avaient été limitées, mais des idées novatrices avaient été mises en avant depuis la douzième session de la Conférence, et le Président était d'avis que d'importants progrès pouvaient être réalisés à la treizième session. Il estimait que le Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le dialogue) et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto avaient donné une impulsion au processus et élargi l'espace créatif. Cette impulsion avait été ravivée en 2007 par plusieurs réunions de haut-niveau ainsi que par les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

4. Le Président a invité toutes les Parties à la Convention à prendre acte de l'urgente nécessité d'agir et à faire fond sur le régime applicable aux changements climatiques existant pour mettre en place des accords équitables.

B. Élection du Président de la treizième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1^{re} séance³, le 3 décembre, la Conférence des Parties a, sur proposition du Président sortant, élu par acclamation M. Rachmat Witoelar, Secrétaire d'État à l'environnement de l'Indonésie, à sa

¹ La Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Les délibérations de la COP/MOP font l'objet d'un rapport distinct. Les éléments communs, tels que les allocutions de bienvenue et les délibérations des réunions communes lors de la réunion de haut niveau sont reflétés dans les rapports des deux organes.

² FCCC/CP/2006/5, par. 7.

³ Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

présidence. Le Président sortant a félicité M. Witoelar pour son élection et lui a souhaité de conduire avec succès les travaux de la treizième session de la Conférence des Parties.

C. Déclaration du Président

6. Lorsqu'il a pris ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la treizième session de la Conférence des Parties. Il s'est dit très honoré d'avoir été choisi pour conduire les travaux de la Conférence à cette étape charnière, ce qui représentait également une lourde responsabilité, et a assuré les Parties qu'il ferait de son mieux pour être à la hauteur de sa mission. Notant que les récentes conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avaient mis fin au débat scientifique, il a dit que les changements climatiques étaient bien réels et qu'ils tendaient à s'accélérer. Il estimait que la protection du climat devait faire partie intégrante du développement économique durable et qu'il fallait agir immédiatement.

7. Notant qu'il y avait eu en 2007 un nombre sans précédent de réunions de haut niveau demandant l'adoption d'une ligne d'action ferme à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali, le Président a invité les Parties à adresser un message fort à la communauté internationale à l'occasion de la treizième session en lui montrant qu'elles avaient conscience de l'urgence de la situation et en prenant leurs responsabilités. En plus de poursuivre l'excellent travail effectué jusqu'à ce jour, les Parties devaient tirer les leçons du passé et commencer à réfléchir au futur régime à appliquer aux changements climatiques. Le Président a dit que, lors des consultations qu'il avait eues avec les Parties, la majorité d'entre elles s'étaient montrées favorables au lancement, au titre de la Convention, de négociations sur le futur régime des changements climatiques à partir d'un programme dûment établi. De nombreuses Parties partageaient également l'objectif consistant à faire aboutir les négociations en 2009 au plus tard.

8. Le Président a souligné que le carbone était au cœur de la problématique des changements climatiques et qu'il fallait donc agir sur ce marché en conséquence. Il a fait observer qu'un large consensus s'était dégagé autour des quatre composantes essentielles du futur régime à appliquer aux changements climatiques que le dialogue avait fait ressortir, à savoir l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement. Il a encouragé les Parties à exploiter l'impulsion donnée par les travaux réalisés dans le cadre du Dialogue et du Groupe de travail spécial. Le Président a souligné que le monde entier suivait avec le plus grand intérêt les délibérations en cours et a invité toutes les Parties à redoubler d'efforts.

9. Pour conclure, le Président a dit qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter les négociations et réunir progressivement un consensus afin que la Conférence de Bali marque l'étape décisive que le monde entier attend.

D. Allocution de bienvenue

10. À l'occasion de l'ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Conférence agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), M. Dewa Made Beratha, Gouverneur de Bali, a prononcé une allocution de bienvenue.

11. Souhaitant à tous les représentants la bienvenue en Indonésie et sur l'île de Bali, le Gouverneur a déclaré qu'accueillir la Conférence représentait un honneur mais aussi, du fait de son envergure, un défi. Il a noté que Bali ne serait pas épargnée par les effets des changements climatiques et a exprimé l'espoir que la Conférence déboucherait sur des mesures concrètes et l'adoption d'une «feuille de route».

E. Déclaration du Secrétaire exécutif

12. Le Secrétaire exécutif a félicité M. Witoelar pour son élection au poste de président et a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement indonésien pour tous les efforts qu'il avait déployés en vue d'accueillir la Conférence.

13. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif a dit que 2007 pouvait être considérée comme une année exceptionnelle du point de vue des politiques menées pour faire face aux changements climatiques. En effet, l'Union européenne s'est fixée, au début de l'année en cours, un objectif consistant à réduire de 20 à 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, sous réserve des mesures qui seraient prises par d'autres; d'importants pays en développement comme la Chine ont adopté des stratégies nationales concernant les changements climatiques et plusieurs autres pays ont pris des engagements dans ce domaine à l'occasion d'importants sommets internationaux. Le Secrétaire exécutif a rappelé que les États-Unis d'Amérique avaient commencé à tenir des réunions avec les plus grandes puissances économiques mondiales en vue de contribuer au processus découlant de la Convention d'ici à la fin de 2008. Il a fait observer que 2007 avait été une année particulièrement faste pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (GIEC), puisque son quatrième rapport d'évaluation avait été applaudi à tous les stades de son élaboration finale, et que le Groupe avait reçu le prix Nobel de la paix. Le Secrétaire exécutif a ajouté que le moment le plus fort de cette année 2007 avait été l'appel à la mobilisation pour le succès de la Conférence de Bali lancé par plus de 80 chefs d'État ou de gouvernement à la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU.

14. Le Secrétaire exécutif a insisté sur le fait que la Conférence de Bali suscitait des attentes considérables et qu'elle avait donc une énorme responsabilité à assumer. Il a insisté sur l'importance de la Convention et sur le fait qu'il était possible d'utiliser le cadre remarquable établi par le Protocole de Kyoto pour aller de l'avant. Il a encouragé les pays industrialisés à montrer constamment l'exemple et à coopérer avec les pays en développement, et s'est dit confiant dans l'avenir, malgré l'existence de conflits d'intérêt. Il a recommandé la mise en place d'un cadre général qui faciliterait l'adaptation de tous les pays et a insisté sur la nécessité d'utiliser les combustibles fossiles de manière responsable en veillant à ne pas dégrader l'environnement.

15. Le Secrétaire exécutif a encouragé les Parties à s'efforcer d'ouvrir des perspectives et à réfléchir à la forme juridique que pourrait prendre un accord qui serait conclu à la fin du processus. Enfin, il a dit qu'il espérait que les Parties feraient avancer le processus à la Conférence de Bali en adoptant officiellement un programme de négociation.

F. Autres déclarations

16. À la 1^{re} séance, le 3 décembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Australie, du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), des Maldives (au nom des pays les moins avancés), du Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)⁴, du Bangladesh et de l'Oman.

⁴ La position exprimée dans cette déclaration et dans toutes les déclarations faites ultérieurement par le Portugal au nom de la Communauté européenne et de ses États membres a été appuyée par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

17. À la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a informé la Conférence que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais que celles-ci n'avaient pas abouti à un consensus.

18. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration dans laquelle il soulignait combien il était important de parvenir à une solution concernant les dispositions du règlement relatives au vote.

19. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé qu'en attendant, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il tiendrait des consultations et rendrait compte à la Conférence des Parties de tout fait nouveau qui pourrait survenir au sujet de cette question.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance, le 3 décembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2007/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la douzième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

21. Le Président a rappelé que le point 8 de l'ordre du jour provisoire intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», laissé en suspens à la douzième session, avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Le Président de la douzième session de la Conférence des Parties avait consulté les Parties afin de voir avec elles comment ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour mais aucun consensus n'avait pu se dégager sur la question. Le Président a donc proposé d'adopter l'ordre du jour publié sous la cote FCCC/CP/2007/1, à l'exception du point 8, qui serait laissé en suspens. Il a indiqué qu'il allait réfléchir aux modalités d'examen de ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à une séance ultérieure.

22. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la treizième session de la Conférence;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;

- e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Date et lieu de la quatorzième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention.
5. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
6. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
- a) Mécanisme financier de la Convention;
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Mise au point et transfert de technologies;
 - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - ii) Questions concernant les pays les moins avancés;
 - f) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
7. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches en faveur de l'action
8. *Point de l'ordre du jour laissé en suspens.*

9. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
10. Réunion de haut niveau.
11. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
12. Questions diverses.
13. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la treizième session de la Conférence;
 - b) Clôture de la session.

[à compléter]

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 d) de l'ordre du jour

23. À la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) avait entrepris des consultations sur cette question à la vingt-sixième session des organes subsidiaires, qui s'était tenue en mai 2007. Les groupes régionaux n'avaient cependant pas encore tous proposé de candidatures. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à bonne fin. M. Agyemang-Bonsu a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

[à compléter]

D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs
(Point 2 e) de l'ordre du jour

24. À sa 1^{re} séance, le 3 décembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2007/2 et Add.1), dans laquelle étaient mentionnées deux organisations intergouvernementales et 79 organisations non gouvernementales qui avaient demandé le statut d'observateur. En vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

25. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus découlant de la Convention, le Président a salué les organisations qui venaient d'être admises à la treizième session de la Conférence des Parties et les a invitées à participer activement à ses travaux.

E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires
(Point 2 f) de l'ordre du jour

26. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/CP/2007/1.

Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 11 décembre, des projets de décision et de conclusion à l'intention de la Conférence.

27. Sur proposition du Président, formulée à la suite d'une demande d'un groupe de Parties⁵, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusion appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 6 a) Mécanisme financier de la Convention
- Point 6 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 6 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 6 c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 6 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 6 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 6 e) ii) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 9 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 5 Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- Point 6 c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 6 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 7 Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches en faveur de l'action.

28. Il a été rappelé aux représentants que le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique se pencheraient sur différents aspects des points 6 c) et 6 e) i).

29. S'agissant du point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a rappelé qu'à sa vingt-sixième session le SBI avait approuvé la période du 12 au 14 décembre pour la réunion de haut niveau. Cette réunion serait convoquée étant entendu qu'il y aurait une liste d'orateurs unique et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président, soutenu par le Bureau de la Conférence des Parties, a proposé de limiter à trois minutes la durée des interventions lors de la réunion de haut niveau.

30. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme proposé par le Président.

**F. Date et lieu de la quatorzième session de la Conférence des Parties et calendrier
des réunions des organes créés en application de la Convention**
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

[à compléter]

⁵ Un représentant du Pakistan, intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a demandé à la Conférence des Parties de renvoyer le point 6 c) de son ordre du jour, intitulé «Mise au point et transfert de technologies» non seulement à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, pour examen des aspects scientifiques et technologiques, mais aussi au SBI, pour examen des aspects relatifs à la mise en œuvre.

G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(Point 2 h) de l'ordre du jour)

[à compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions
et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**IV. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée
à long terme destinée à permettre de faire face aux changements
climatiques par un renforcement de l'application
de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

31. À la 2^e séance, le 3 décembre, le Président a rappelé que, par sa décision 1/CP.11, la Conférence des Parties avait décidé d'engager un dialogue afin d'échanger des données d'expérience et d'analyser des stratégies pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques. La Conférence avait demandé aux modérateurs de lui rendre compte, à sa treizième session, du Dialogue ainsi que des informations et des divers points de vue présentés par les Parties. Sur l'invitation du Président, les modérateurs du Dialogue, M^{me} Sandea de Wet (Afrique du Sud) et M. Howard Bamsey (Australie), ont présenté leur rapport⁶.

32. Les modérateurs ont indiqué que leur rapport contenait leurs observations sur les débats tenus au cours des deux années écoulées depuis que le Dialogue avait été lancé sur la façon de faire progresser l'action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques. Il contenait aussi un compte rendu factuel des informations et des divers points de vue présentés lors des ateliers organisés durant les ateliers du Dialogue.

33. Les modérateurs ont fait observer que le Dialogue avait été une expérience exceptionnelle dans le contexte de la Convention. Il avait consisté en échanges de vues ouverts et non contraignants engagés sans préjudice d'éventuelles négociations, engagements, processus, cadre d'action ou mandat futurs au titre de la Convention. Les débats tenus dans le cadre du Dialogue avaient permis de faire apparaître une convergence de vues sur les conditions essentielles à réunir pour assurer le succès de toute action internationale future visant à faire face aux changements climatiques.

34. Les modérateurs ont rappelé qu'au dernier atelier du Dialogue, tenu à Vienne (Autriche), ils avaient demandé aux représentants des gouvernements de préciser quelles étaient pour eux les composantes essentielles d'une riposte efficace face aux changements climatiques. Ils ont estimé que ces représentants s'accordaient à reconnaître que l'action envisagée devrait au minimum comporter d'une manière ou d'une autre les éléments suivants: mesures d'atténuation et d'adaptation; appui aux éléments permettant de faire appliquer ces mesures, en particulier la technologie, les investissements et le financement. Cette riposte devrait aussi prendre en compte les conséquences indésirables des mesures d'atténuation sur les économies d'autres pays et renforcer les mécanismes destinés à en faciliter l'application, par exemple le renforcement des capacités et les actions de sensibilisation.

⁶ FCCC/CP/2007/4 et Add.1.

35. Les modérateurs ont dit que les débats tenus dans le cadre du Dialogue avaient clairement montré qu'en ne changeant rien aux politiques suivies on pouvait difficilement lancer une riposte adéquate face à un défi de plus en plus difficile à relever. Il fallait faire plus en poussant plus loin l'exécution des engagements déjà pris ou en les renforçant dans la mesure nécessaire.

36. Les modérateurs ont rappelé qu'au dernier atelier du Dialogue de nombreux représentants de Parties avaient souligné la nécessité de mener de nouvelles actions et que diverses propositions avaient été faites sur la méthode à utiliser à cet effet. Ils ont indiqué que, sur la base de ces discussions, ils avaient formulé dans leur rapport certaines propositions concernant les solutions possibles pour renforcer l'action concertée à entreprendre dans l'avenir pour faire face aux changements climatiques. Ils ont laissé entendre que la Conférence des Parties pourrait, à sa treizième session, examiner ces solutions et déterminer les mesures à prendre pour organiser une riposte efficace face aux changements climatiques.

37. Enfin, les modérateurs ont dit qu'ils espéraient que l'esprit constructif et créatif qui avait caractérisé le Dialogue faciliterait l'exécution de la tâche particulièrement ardue consistant à élaborer une riposte efficace face aux changements climatiques.

38. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, dont certains ont parlé au nom de l'AOSIS, ainsi que de la Communauté européenne et de ses États membres.

39. Après ces déclarations, le Président a constaté qu'il y avait accord entre toutes les Parties sur le fait que, compte tenu de la toute dernière évaluation scientifique faite par le GIEC, il était important qu'elles intensifient leurs efforts collectifs pour faire face aux changements climatiques. Il a rappelé que le Dialogue avait été riche d'enseignements et a mis l'accent sur les discussions qui avaient eu lieu sur les points suivants: démarches novatrices pour agir dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation tout en faisant progresser le développement durable; nouvelles idées pour accélérer le développement et la mise en place de technologies moins polluantes; démarches concernant le financement et les investissements nécessaires pour agir sur les plans tant de l'atténuation que de l'adaptation. Il a aussi fait observer que de nombreux appels énergiques avaient été faits pour lancer un processus qui viserait à renforcer l'action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques.

40. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport des modérateurs du Dialogue, et a déclaré que l'application de la décision 1/CP.11 était achevée.

41. Sur une nouvelle proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact pour déterminer les prochaines mesures à prendre pour renforcer l'action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques. Le Président a précisé que le groupe aurait un mandat limité. Il ne lui serait pas demandé de formuler une conclusion sur la question, mais de présenter plusieurs solutions possibles, pour examen par les ministres. Il a chargé le groupe de définir et circonscrire les options pour les questions qui devraient être examinées dans le cadre du processus, les méthodes de travail possibles, compte étant tenu des autres processus en cours au titre de la Convention, et d'évaluer le temps nécessaire pour mener à bien le processus. Il a suggéré que le groupe de contact axe ses travaux sur la forme du processus et sur le champ des questions de fond qui devraient être examinées dans ce cadre.

42. Le Président a fait part de son intention de participer personnellement aux travaux du groupe et a indiqué qu'il ferait appel à l'aide de M. Bamsey et de M^{me} de Wet. Il a demandé au groupe de progresser autant que possible et de conclure sa tâche au plus tard le mardi 11 décembre. Il se pencherait alors sur les questions sur lesquelles il y aurait eu accord et identifierait les options sur lesquelles aucun accord n'aurait été possible. Ensuite, il entendait établir un processus pour parvenir à un accord sur les questions en suspens durant la réunion de haut niveau.

[à compléter]

**V. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat**

(Point 5 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**VI. Exécution des engagements et application des autres dispositions
de la Convention**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**VII. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays
en développement: approches en faveur de l'action**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[à compléter]

VIII. [À compléter]

IX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

X. Réunion de haut niveau

(Point 10 de l'ordre du jour)

**XI. Déclarations des organisations admises
en qualité d'observateurs**

(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XII. Questions diverses

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIII. Conclusion des travaux de la session

(Point 13 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA
TREIZIÈME SESSION

[à compléter]
